

“ Lire, c’est une respiration nécessaire. ”
Dan Franck

*“ Lire, c’est vivre sans frontière et sans horloge.
La lecture est un partage universel : celui qui lit, n’est jamais seul. ”*
Michèle Gazier

“ Lire, pour vivre plusieurs fois. ”
Alexandre Jardin

“ Qui a lu, lira. ”
V. M. Le Normand

“ Ouvrir un livre c’est comme hisser la voile, le début du départ. ”
Éric Orsenna

“ J’ai toujours lu pour de mauvaises raisons et je continue... ”
Daniel Picouly

“ Lire c’est résister. ”
Daniel Pennac

*“ Vivre et livre, des mots presque jumeaux, aussi différents qu’ils sont pareils ;
prêts à s’embellir l’un l’autre, à se donner âme et souffle, à périr ensemble.
Je suis, je pense, je lis : il n’y a plus qu’à prendre la plume et à s’envoler ”*
Yann Queffelec

**Phrases originales sur la lecture
des écrivains du Comité de soutien de Lire et faire lire**



**Les écrivains du Comité de soutien posent pour une photo
à la Bibliothèque nationale de France
à l’occasion des 10 ans de Lire et faire lire (janvier 2010)**

Sommaire

1. Le programme Lire et faire lire	
1.1. Plaisir de lire, plaisir de partager	page 3
1.2. Lire et faire lire en France	page 3
1.3. Lire et faire lire à l'international	page 3
1.4. Le comité de soutien d'écrivains	page 4
2. Le dispositif	
2.1. Nos motivations	page 5
2.2. L'association Lire et faire lire	page 5
2.3. Fonctionnement :	page 6
- Organisation	
- Soutiens	
2.4. Les Chartes de Lire et faire lire	page 7
2.5. Les lecteurs bénévoles	page 9
3. Les actions	
3.1 Les événements	page 10
3.2 Les actions spécifiques	page 11
3.3 Les formations	page 11
3.4 L'animation du réseau	page 12
4. Annexes	
Parution au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale	page 13
Circulaires du Ministère de l'Éducation nationale	page 14
Contacts	page 18



1. Le programme Lire et faire lire

1.1. Plaisir de lire, plaisir de partager

Lire et faire lire est un programme national éducatif d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

À la demande des directeurs des structures éducatives et culturelles (crèches, écoles maternelles et primaires, collèges, centres de loisirs, bibliothèques...) et en cohérence avec le projet éducatif et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture à haute voix sont ainsi organisées en petit groupe (2 à 6 enfants volontaires), une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

1.2 Lire et faire lire en France

155 coordinateurs départementaux Lire et faire lire développent le programme sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (Martinique, Guadeloupe et Réunion).

11 073 structures accueillent 17 962 lecteurs.

(Situation en juin 2017)

1.3. Lire et faire lire à l'international

Au Canada, la COFAQ (Confédération des Organismes Familiaux du Québec) a fait part en juin 2001 de sa volonté de mettre en place une version québécoise de Lire et faire lire pour 2002. Une réflexion a été engagée avec le Ministère de l'Éducation et l'Union des Écrivains et des Écrivaines du Québec.

Depuis 2015, Lire et faire lire déploie son activité sur l'ensemble du Canada.

**Lire et faire lire est soutenu par plus de 170 écrivains,
ce programme d'ouverture à la lecture est naturellement le leur**

1.4. Le comité de soutien d'écrivains

Eliette Abécassis, Olivier Adam, Géraldine Alibeau, Jacques Almira, Pierre d'Armayan, Jean-Philippe Arrou-Vignod, Pierre Assouline, Jacques Attali, Laurent Audouin, Nicole Avril, Elisabeth Barillé, Barroux, Michel Bauer, Michèle Bayar, Philippe Beaussaut, François Bégaudeau, Tahar Ben Jelloun, Tonino Benacquista, Paul Bergèse, Michel Besnier, Philippe Besson, Clémence de Bieville, Pierrick Bisiski, Christian Bobin, Janine Boissard, Denise Bombardier, Françoise Bourdon, Elisabeth Brami, Michel Braudeau, Soledad Bravi, Geneviève Brisac, Pascal Bruckner, Emmanuel Carrère, Jack Chaboud, Françoise Chandernagor, Bernard Chapuis, Madeleine Chapsal, Noëlle Châtelet, Maxime Chattam, Chantal Chawaf, Alain Chiche, Jean-Louis Chiflet, Jean Claverie, François de Closets, René de Obaldia, Jean-François Coatmeur, Robert Colona, Paule Constant, Didier Daeninckx, François David, Philippe Delerm, Dominique Desanti, Marie Desplechin, Régine Detambel, Maurice Denuzière, Jean-Pierre Dirick, Catherine Dolto-Tolitch, Françoise Dorin, Chantal Dupuy-Dunier, Jacqueline Duhême, Jacques Duquesne, Annie Ernaux, Jean-Paul Etienne, Alice Ferney, Alain Finkielkraut, Michèle Fitoussi, Christine Flament, Pierrette Fleutiaux, David Foenkinos, Timothée de Fombelle, Elise Fontenaille, Jacques Fournier, Irène Frain, Dan Franck, Bernard Friot, François Garagnon, Michèle Gazier, Philippe Geluck, Franz-Olivier Giesbert, Henri Godard, Laurent Gaudé, Roger Grenier, Antoine Guillopé, Marek Halter, Catherine Hermary-Vieille, Christophe Honoré, Yves Hughes, Dominique Jamet, Alexandre Jardin, Fanny Joly, Serge Joncour, Charles Juliet, Michèle Kahn, Vénus Khoury-Ghata, Antoon Krings, Philippe Labro, Ysabelle Lacamp, Jean-Marie Laclavetine, Marc Lambron, Dominique Lapierre, Catherine de Lasa, Jean-Marie Le Clezio, Hervé Le Tellier, Françoise Lefèvre, Gilles Legardinier, Marc Lévy, Olivier Lhote, Sophie Loubière, Véronique M. Le Normand, Amin Maalouf, Françoise Mallet-Joris, Alberto Manguel, Benoît Marchon, Agnès Martin Lugand, Véronique Massenot, Philippe Meyer, Claude Michelet, François Morel, Edgar Morin, Marie-Aude Murail, Eric Neuhoff, Marie Nimier, Florence Noiville, Amélie Nothomb, Véronique Olmi, Christophe Ono dit Biot, Christine Orban, Eric Orsenna, Véronique Ovaldé, Katherine Pancol, Pef, Daniel Pennac, Edouard Philippe, Daniel Picouly, Mazarine Pingeot, Michel Piquemal, Bernard Pivot, François Place, Anne Plantagenêt, Patrick Poivre d'Arvor, Erik Poulet-Reney, Yann Queffelec, Bruno Racine, Patrick Rambaud, Eric Reinhardt, Jean-Marie Rouart, Jean Rouaud, Jean-Christophe Ruffin, Jacques Salomé, Alex Sanders, Claude Sarraute, Eric-Emmanuel Schmitt, Marie Sellier, Denis Seznec, Yoann Sfar, Jean-Pierre Siméon, Yves Simon, Leïla Slimani, Valère Staraselski, Sylvain Tesson, Ophélie Texier, Paul Thiès, Franck Thilliez, Denis Tillinac, Alain Turgeon, Joëlle Turin, Claire Ubac, Albert Uderzo, Didier Van Cauwelaert, Fred Vargas, Delphine de Vigan, Claude Villers, Bertrand Visage, Frédéric Vitoux, Bernard Werber, Martin Winckler, Françoise Xénakis, Zep

2. Le dispositif

2.1. Nos motivations

- Nous pensons qu'il n'y a rien de plus enthousiasmant que de faire entrer un enfant dans le XXIème siècle en lui ayant transmis le plaisir de lire.
- Nous pensons que le plaisir est l'une des clés des apprentissages réussis.
- Nous pensons que les seniors ont un rôle social fondamental à jouer.
- Nous pensons que les échanges entre les générations constituent une richesse indéniable.
- Enfin, nous sommes convaincus que les citoyens peuvent, de façon concrète et fraternelle, aider l'école à résoudre les nouveaux problèmes engendrés par l'évolution de la société.

2.2. L'association Lire et faire lire

Lire et faire lire est une association loi 1901 sans but lucratif, publiée au Journal Officiel le 11 décembre 1999, initiée par l'écrivain Alexandre Jardin et le Relais civique, association d'appel à l'action citoyenne pour des causes d'intérêt général.

Elle a pour objet d'encourager et développer toutes initiatives citoyennes de nature à promouvoir et développer le goût de la lecture.

Lauréate du Prix Fraternité en 2005, association-ressource dans le cadre du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme, membre du Comité consultatif de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), elle est agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire.

Elle regroupe les réseaux départementaux de deux associations fortement impliquées dans la vie sociale, culturelle et civile :

• La Ligue de l'enseignement

La Ligue de l'enseignement est née en 1866 de la volonté de républicains de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, dans le but d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'établir durablement une société plus juste, plus libre, plus solidaire. Réparties sur l'ensemble du territoire, 102 fédérations, 22 unions régionales et 30 000 associations locales en constituent le réseau, en relation avec les collectivités locales, les écoles...

Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 8 janvier 1985.

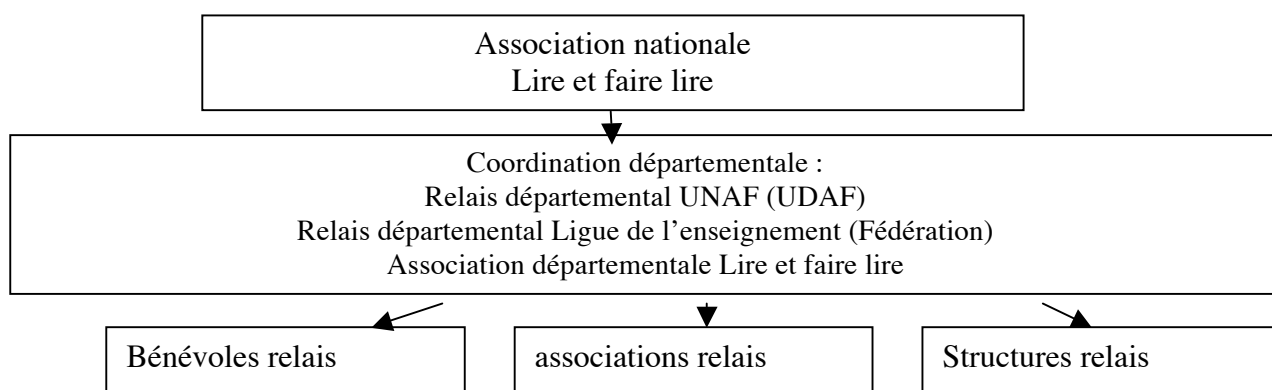
• L'Union Nationale des Associations Familiales (U.N.A.F.)

L'UNAF a pour mission légale de représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères régulièrement établies en France et de défendre leurs intérêts matériels et moraux. L'UNAF regroupe 900 000 familles adhérant à 7 600 associations, 100 Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF), 22 Unions Régionales (URAF). Plus de 25 000 représentants familiaux défendent les intérêts des familles dans les instances, nationales, régionales, départementales et locales.

2.3. Fonctionnement

Organisation :

Lire et faire lire est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales). Les niveaux départementaux de ces organismes organisent et coordonnent le programme. Des associations partenaires peuvent également relayer le programme Lire et faire lire.



Il ne s'agit pas de se substituer au tissu associatif existant mais au contraire de s'appuyer sur celui-ci et de le renforcer.

En partenariat :

Lire et faire lire a signé des conventions de partenariat avec l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), Bénévolat de compétence et de solidarité (BCS), l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), l'Association des Maires de France (AMF), Le Printemps des Poètes, La Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse, la BnF-Centre national de la littérature pour la jeunesse, Culture du Coeur, les Lions Clubs en France.

L'association Lire et faire lire est soutenue en 2018 par :



Deux chartes ont été élaborées dans le cadre du programme.
Elles précisent le rôle et les engagements de chacun

2.4. Les chartes de Lire et faire lire

Charte des structures d'accueil

1 STRUCTURES D'ACCUEIL

- 1.1 Lire et faire lire s'adresse à tous les enfants fréquentant une structure éducative ou culturelle : établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales...
- 1.2 Dans l'Ecole, Lire et faire lire intervient sur tous les temps éducatifs. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible en incluant Lire et faire lire dans le projet d'école et de la classe.
- 1.3 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

2 DURÉE ET FRÉQUENCE DE L'ACTION

- 2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de la période définie en commun.
- 2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination départementale, en tenant compte des disponibilités des lecteurs.
- 2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

3 RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- 3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.
- 3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.

- 3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants.
- 3.4 La structure met en œuvre les conditions favorables au bon déroulement de l'activité.
- 3.5 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.
- 3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.
- 3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

- **RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE**

- 4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure éducative, culturelle ou sociale pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.
- 4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.
- 4.3 La coordination départementale s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.
- 4.4 La signature d'une convention entre les responsables d'une structure d'accueil et la coordination départementale est nécessaire.
- 4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Charte du lecteur bénévole

1 STATUT DU LECTEUR

- 1.1 Une des spécificités du programme Lire et faire lire étant d'assurer le lien intergénérationnel, le lecteur doit être âgé d'au moins 50 ans.
- 1.2 Il intervient bénévolement.
- 1.3 Le lecteur est accueilli par la coordination départementale qui valide son inscription.
- 1.4 Le lecteur est assuré* gratuitement pour ses déplacements (domicile-structure d'accueil) et son temps d'intervention auprès des enfants, par l'association nationale Lire et faire lire.
- 1.5 Le lecteur peut adhérer, s'il le souhaite, à une association porteuse et partenaire du programme Lire et faire lire.

2 NEUTRALITÉ

- 2.1 Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fera pas état lors de ses interventions. Il n'exprimera aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectuera aucune propagande.

3 FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS

- 3.1 Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un ou plusieurs lecteurs.
- 3.2 L'activité est organisée par année scolaire. Après un essai d'un mois, le lecteur s'engage à contribuer à la continuité du programme en assurant, sauf imprévu, les créneaux horaires ou périodes arrêtés en commun.
- 3.3 La coordination départementale s'efforce de proposer au lecteur la structure la plus proche possible de son domicile.
- 3.4 Pour des actions avec des enfants relevant de structures éducatives autres que l'école primaire, le lecteur donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un accompagnement adaptés.

4 ACTIVITÉ AVEC LES ENFANTS

4.1 Le lecteur a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.

4.2 L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.

4.3 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

4.4 Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.

4.5 Le lecteur n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

5 RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

5.1 Le lecteur et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre.

5.2 La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan auxquelles le lecteur est invité à participer.

5.3 La coordination s'engage à aider le lecteur dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme Lire et faire lire.

5.4 La coordination veille au respect de la présente charte.

**Voir les conditions générales de l'assurance*

L'engagement citoyen des lecteurs bénévoles

2.5. Les lecteurs bénévoles

Le sexe

La majorité des lecteurs bénévoles engagés dans Lire et faire lire sont des femmes.

Femme : 90 % Homme : 10%

L'âge

Près des deux tiers des intervenants (63,42 %) ont moins de 64 ans. L'action Lire et faire lire s'inscrit dans une pratique de jeunes retraités.

50/54 : 8,75 % 55/59 : 22,32 % 60/64 : 32,35 %

65/69 : 15,93 % 70/74 : 9,44 % 75 et plus : 3,74 %

L'engagement dans la vie associative

Plus des deux tiers des intervenants (66,86 %) affirment être engagés dans une activité associative.

On peut voir là l'expression de nouvelles revendications et aspirations des retraités, c'est à dire la recherche d'un équilibre de vie post-professionnelle entre temps libre et temps d'utilité sociale. De par leurs actions, les retraités esquissent un autre modèle de retraite : celui de la retraite "utilité sociale" où les acquis de la vie continuent à profiter à la collectivité tout en favorisant le maintien de leur socialisation.

Oui : 66,86 % Non : 20,35 %

Association culturelle : 32,45% Association de retraités : 17,5 %

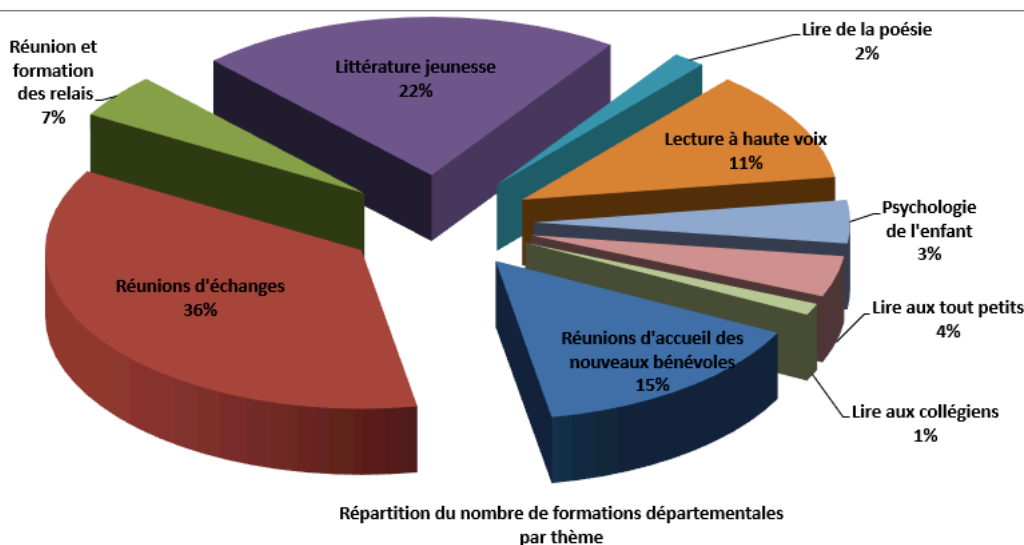
Association sportive : 22,22 % Autre : 28,32 %

Ces statistiques ont été calculées sur la base des 1504 fiches d'inscription reçues en date du 22.01.01.

Des lecteurs amateurs éclairés

La formation des lecteurs bénévoles est un élément important du travail des coordinateurs Lire et faire lire. 40 % des formations ont pour sujet la connaissance de la littérature jeunesse et les techniques de lecture.

(Chiffres 2016-2017)



Une belle histoire écrite avec de nombreux partenaires

3. Les projets

3.1. Les événements

Prix poésie des lecteurs Lire et faire lire

Les lecteurs lisent depuis 2002, d'octobre à mi-février, les textes de 4 recueils sélectionnés par notre partenaire, le Printemps des Poètes. Les ouvrages sont fournis aux départements participants grâce au partenariat de la MGEN, CASDEN et MAIF avec le soutien du Ministère de la Culture. Parmi ces 4 recueils, les lecteurs devront choisir un lauréat en répondant à « *Quel livre souhaiteriez-vous voir entre les mains des enfants ?* »

La Rentrée Lire et faire lire

Au cours de la première quinzaine de novembre, selon les villes, les retraités franchissent les portes des écoles et font connaissance avec les enfants auxquels ils liront albums et premiers textes durant toute l'année scolaire. Une affiche annuelle Lire et faire lire est disponible à cette occasion et fournie aux écoles et autres structures éducatives accueillant les bénévoles. Les journalistes peuvent être sollicités localement pour rendre compte de cette rentrée en accompagnant bénévoles et écrivains dans les écoles.

Lectures événementielles

A l'occasion de la Semaine bleue (octobre), une sélection d'ouvrages sur le thème des personnes âgées est proposée aux bénévoles de Lire et faire lire afin qu'ils participent à cette lecture événementielle. La Semaine d'éducation contre le racisme et la semaine de la langue française (mars) sont l'occasion de lectures événementielles sur ce thème.

Notre partenaire « BNF-Centre national du livre pour enfant/La Joie par les livres » sélectionne les ouvrages préconisés.

Sacs de pages

Le temps de loisirs est idéal pour acquérir le goût de la lecture. Avec le soutien de la DJEPVA (Ministère de l'Éducation nationale) et des maisons d'édition, Lire et faire lire propose l'opération « Sacs de pages ». L'envoi d'un sac à dos contenant des livres classés par tranches d'âge permet d'enrichir les séances de lecture en accueils de loisirs pendant les vacances.

Je lis la science

Les lecteurs de Lire et faire lire proposent la lecture d'ouvrages permettant aux 8-10 ans de connaître les sciences et d'exercer leur esprit critique sur l'évolution scientifique et technique. Ces lectures des bénévoles développent l'intérêt des enfants pour les filières scientifiques tout en sensibilisant à la littérature les élèves au profil scientifique. A l'occasion de la Fête de la science, des « Sacs de sciences » sont envoyés aux lecteurs participant au projet.

Ma commune aime lire et faire lire

Depuis 2016, Lire et faire lire, en partenariat avec l'Association des maires de France, décerne le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » aux communes et intercommunalités qui soutiennent la lecture faite aux enfants par des bénévoles Lire et faire lire. Ce label vise à développer l'action des bénévoles dans les territoires en concertation avec les élus.

3.2. Les projets spécifiques

Lire et faire lire et les Quartiers prioritaires : « En priorité ! »

Depuis 2006, le Ministère de l'Éducation nationale a inscrit Lire et faire lire dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des zones d'éducation prioritaire. Avec le soutien de la CEGET (Commissariat Général à l'égalité des territoires), Lire et faire lire participe depuis 2006 aux actions conduites dans le cadre des Programmes de Réussite Educative.

Lire et faire lire et la Petite enfance : « Qui a lu lira ! »

Prévenir l'illettrisme est une action majeure de Lire et faire lire qui développe sa présence dans les écoles maternelles mais également dans les structures éducatives et sanitaires de la « petite enfance ». En partenariat avec les communes et la Caisse Nationale d'allocations familiales, les villes, les bénévoles proposent des lectures aux enfants fréquentant les crèches, la PMI, les centres sociaux...

Lire aux préadolescents – Temps Livres

La préadolescence est pour de nombreux jeunes l'âge du décrochage de la lecture. Pour y remédier, Lire et faire lire propose « Temps-Livres », une mobilisation des bénévoles dans les collèges et autres structures éducatives et culturelles fréquentées par les préados.

Lire en milieu rural : « Livres au vert »

Parce que le milieu rural ne doit pas être un désert culturel, Lire et faire lire intervient aux côtés de l'AMRF dans les communes rurales en mobilisant des lecteurs bénévoles et en favorisant la venue d'auteurs.

3.3. Les formations

Les formations nationales Lire et faire lire

Avec le soutien du Bureau du livre et de la lecture (Ministère de la Culture) et du FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative), Lire et faire lire organise au niveau national des formations destinées aux bénévoles et coordinateurs sur les thèmes de la lecture de la poésie, de la littérature jeunesse, de la lecture publique à voix haute, dans les structures « petite enfance », dans les structures qui accueillent les préados, dans les quartiers « politiques de la ville »...

Les formations départementales Lire et faire lire

Chaque coordination départementale propose tout au long de l'année des formations destinées aux bénévoles ayant pour thème la lecture à voix haute, la connaissance de la littérature jeunesse, la psychologie de l'enfant et la vie de groupe.

3.4. L'animation du réseau

- Les Rencontres nationales Lire et faire lire

Les Rencontres nationales Lire et faire lire sont l'occasion de regrouper les bénévoles et coordinateurs pour un événement culturel et une session de formation. En 2018, ces manifestations regrouperont 1000 bénévoles à Evian, Rodez, La Rochelle et Lille.

- Le Bilan national :

Chaque année, Lire et faire lire rassemble son réseau pour un bilan national de l'action entreprise au cours de l'année.

Cette importante manifestation, accueillie à la Maison de la Poésie depuis trois ans ou lors des Rencontres nationales en 2018, est l'occasion de présenter les résultats du programme aux acteurs et partenaires de l'association.

- Les Rencontres interrégionales :

Afin de se rencontrer, s'informer, se former et débattre autour du programme Lire et faire lire, chaque année sont organisées les Rencontres interrégionales.

En 2017, les rencontres se sont déroulées sur le thème « Lectures et familles – le bénévole Lire et faire lire médiateur » à Paris, Toulouse, Valence et Nantes.

- Les commissions de travail :

En réunissant dans un groupe de travail annuel des bénévoles et des coordinateurs, Lire et faire lire réfléchit aux modalités de son action et produit les outils nécessaires au réseau. Six commissions de travail, qui comptent des administrateurs nationaux, des coordinateurs, des bénévoles et des représentants des associations départementales Lire et faire lire, se réunissent régulièrement sur les thématiques suivantes : réseau, priorités et accompagnement du réseau, partenariats, colloque / interrégionales, communication/Internet, formation, rencontres.

- Les outils de communication :

Le site internet www.lireetfairelire.org est la vitrine de l'association. Il constitue également un levier du recrutement des bénévoles et l'outil d'information du réseau Lire et faire lire.

Une carte de France disponible sur le site indique aux structures éducatives candidates et aux bénévoles de plus de 50 ans les contacts téléphoniques des coordinations départementales chargées de les mettre en contact et de les accompagner dans la mise en place du programme.

Lire et faire lire diffuse dans son réseau une lettre électronique mensuelle (« Marque-Page »), deux numéros par an de sa revue (« Il était une fois ») auprès de ses bénévoles et un numéro par an auprès des structures éducatives.

4. Annexes

Circulaire du ministère de l'Éducation nationale

Paris, 25 septembre 2006

<p>Direction générale de l'enseignement scolaire</p> <p>Service des enseignements et des formations</p> <p>Sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques Bureau des écoles DGESCO A1.1. n°2006-0163 Affaire suivie par René MACRON Téléphone 01 55 55 36 86 Télécopie 01 55 55 38 92 Courriel rene.macron@education.gouv.fr 107 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP</p>	<p>Le ministre de l'Éducation nationale</p> <p>à</p> <p>Mesdames les Rectrices d'académie et messieurs les Recteurs d'académie Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Education nationale Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs d'académie – inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux Mesdames les Inspectrices et messieurs les Inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré Mesdames les Présidentes et messieurs les Présidents des comités exécutifs des réseaux « Ambition réussite »</p>
---	---

OBJET : inscription de l'association « Lire et faire lire » dans les actions destinées à renforcer et accompagner les équipes pédagogiques dans les écoles et les collèges des réseaux « Ambition réussite », en 2006 – 2007

L'association « Lire et Faire Lire », fondée à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin souhaite, forte de son expérience, prendre part aux efforts déployés pour la relance de l'éducation prioritaire et apporter son concours au plan « Ambition réussite » en engageant ses bénévoles à offrir une partie de leur temps libre au bénéfice des élèves et des équipes enseignantes des écoles et des collèges.

Lors de la journée nationale des réseaux « Ambition réussite », le 30 mai dernier, j'ai rappelé tout l'intérêt que je porte au partenariat développé entre le ministère chargé de l'éducation nationale et des associations telles que « Lire et faire lire ».

Transmettre le goût de lire et aider à la conquête de la maîtrise autonome de la lecture, c'est ouvrir la voie à une pleine réussite des apprentissages. Les actions conduites par les bénévoles viendront conforter le travail des enseignants en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement et les pratiques pédagogiques mises en œuvre.

Afin de donner un nouvel essor à cette action dans ces secteurs prioritaires, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré inviteront les directrices et directeurs d'école et les principales et principaux de collèges à réserver le meilleur accueil aux bénévoles de l'association « Lire et faire lire » et à leur apporter toutes les informations utiles pour leur permettre de prendre part, de manière appropriée et efficace, aux dispositifs mis en place.

Les membres des coordinations départementales de l'association « Lire et faire lire » établiront des contacts avec les représentants de l'éducation nationale afin de présenter le programme national d'accompagnement périscolaire et de solidarité intergénérationnelle qu'ils développent. Ce programme qui permet d'offrir à un grand nombre d'élèves une opportunité supplémentaire d'accéder au plaisir de lire est désormais étendu aux élèves des classes de 6^{ème}. Le partenariat engagé avec La Poste devrait permettre à l'association de recruter de nouveaux lecteurs bénévoles grâce au soutien de ses personnels.

Je vous remercie du concours que vous voudrez bien apporter à la réussite de cette opération.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Roland DEBBASCH

**Circulaire du ministère de l'Éducation nationale
N°112 du 31 mai 2013**

**Direction Générale de l'Enseignement scolaire
Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de
l'orientation**

Paris, le 31 mai 2013

**Le ministre de l'éducation nationale à Mesdames et messieurs les directeurs académiques des
services départementaux de l'éducation nationale
S/C de mesdames et messieurs les recteurs**

*Objet: développement des actions de " Lire et faire lire » dans les écoles maternelles, les écoles
élémentaires et les collèges.*

Créée en 1999, l'association « Lire et faire lire » met en place un dispositif national qui favorise l'accès au livre et à la lecture dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Il est mis en oeuvre par les réseaux de la Ligue de l'enseignement et ceux de l'Union nationale des associations familiales (UNAF). À la demande des enseignants et en cohérence avec leurs pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre à des enfants pour stimuler leur goût de la lecture et encourager la découverte de la littérature.

Ces lecteurs bénévoles bénéficient d'un accompagnement attentif des fédérations de la Ligue de l'enseignement et des Unions départementales des associations familiales (UDAF) qui assurent notamment leur accueil et leur formation. En 2013, ils ont été près de 14 000 à intervenir dans 8 500 structures éducatives.

« Lire et faire lire » répond à deux objectifs complémentaires :

- un objectif de développement éducatif et culturel qui s'inscrit en complémentarité avec ceux visés par les enseignants ;
- un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser les relations et le dialogue entre les enfants et les seniors.

Dans le cadre de la refondation de l'école de la République, l'apprentissage et la maîtrise de la langue demeurent au coeur de l'action prioritaire du Ministère de l'Éducation Nationale

La loi d'orientation et de programmation met également en évidence l'importance d'une ouverture au monde, celle de l'éducation à la citoyenneté et l'acquisition d'une culture partagée auxquelles « Lire et faire lire » peut contribuer dans le cadre des projets d'école et d'établissement.

Dans ce contexte, « Lire et faire lire » a un rôle majeur à jouer, en conduisant des actions complémentaires aux apprentissages scolaires selon trois axes principaux : le développement de la lecture aux tout-petits : l'accompagnement des nouveaux rythmes scolaires (éducatifs ...) et la participation aux projets éducatifs territoriaux (PEDT); l'affirmation du lien intergénérationnel au service de la prévention de l'illettrisme dès le plus jeune âge, qui aura une résonance particulière en 2013, année de la grande cause nationale.

Ces priorités présentent une bonne adéquation avec celles affichées par le ministère de l'Éducation nationale et devraient permettre de donner un nouvel essor à l'intervention des bénévoles de « Lire et faire lire » soit pendant le temps scolaire, soit dans le cadre de la mise en place des activités pédagogiques complémentaires (APC), sont en complément du temps scolaire.

Je vous invite, en lien avec les inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré, à encourager les écoles et les collèges à s'engager dans ce dispositif qui s'entoure localement de toutes les garanties nécessaires apportées par les fédérations de la ligue de l'enseignement et les UDAF, réseaux bénéficiant de l'agrément national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public;

Les directrices et directeurs d'école et les principales et principaux de collèges pourront se rapprocher des coordinations départementales « Lire et faire lire » dont les coordonnées figurent en annexe.

Les renseignements peuvent être pris auprès de la représentation départementale des deux réseaux associatifs nationaux précités et auprès des inspections académiques, invitées à soutenir ce programme. Des informations détaillées sont également disponibles sur le site de « Lire et faire lire » à l'adresse suivante : www.lireeetfairelire.org

Note du ministère de l'Éducation nationale aux Recteurs Paris, le 27 septembre 2017

Objet : Mobilisation en faveur du livre et de la lecture, développement de l'action de « Lire et faire lire »

Le ministère de l'éducation nationale souhaite mener une campagne ambitieuse de **mobilisation pluriannuelle en faveur du livre et de la lecture**, en lien avec le ministère de la culture, pour **susciter l'envie de lire et développer le goût de la lecture chez les enfants** et les jeunes. Cette opération s'inscrit dans cadre de la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux. En complémentarité avec le travail quotidien mené par les enseignants en classe et dans les bibliothèques et centres de documentation et d'information des écoles et établissements scolaires, les initiatives et actions pour entretenir et développer l'envie de lire, sur les différents temps de la vie de l'enfant, sont foisonnantes et nombreuses. **L'enjeu d'une mobilisation en faveur de la lecture** est principalement de parvenir à mieux les faire connaître, à les amplifier, à encourager et étendre certaines d'entre elles, à **mobiliser enfin l'ensemble de la cité autour de l'école et de la lecture**. Il s'agit de réunir, pour cette cause commune, les personnels de l'éducation nationale, les familles, les collectivités territoriales, les institutions et structures culturelles ainsi que les associations qui œuvrent déjà en ce sens, dans le prolongement des apprentissages scolaires.

Parmi ces dernières, **l'association « Lire et faire lire »**, fondée en 1999, **mène une action de qualité**, déployée sur l'ensemble du territoire national, **pour favoriser la transmission entre générations du goût de lire**. Des bénévoles âgés de 50 ans et plus prennent en charge chaque semaine de petits groupes d'élèves, sur les temps scolaire (dans le cadre des 24 heures hebdomadaires d'enseignement ou dans celui des activités pédagogiques complémentaires) ou périscolaire, afin de partager un moment de lecture avec eux. Ce programme est conduit dans les départements par les fédérations de la Ligue de l'enseignement et par les Unions départementales des associations familiales ; il a concerné 640 000 élèves environ en 2016-2017.

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, **cette action mérite d'être fortement développée avec le soutien et l'aide de l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale**. Seront prioritairement visés l'école maternelle, particulièrement la grande section, et le CP ; une attention particulière sera portée aux réseaux d'éducation prioritaire, aux territoires ruraux et aux Outre-mer. Pour amplifier son action, l'association a besoin de recruter de nouveaux volontaires : au cours des semaines prochaines, à l'occasion de la présentation de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture par le ministre, un appel aux bonnes volontés sera lancé publiquement.

Je vous invite dès à présent à bien vouloir diffuser largement, auprès des inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école, les informations ci-dessus relatives à la mobilisation en faveur de la lecture et à l'action de « Lire et faire lire ». Vous attirerez aussi leur attention sur la nécessité et l'importance de dialoguer et de collaborer étroitement sur cette opération avec les collectivités territoriales, particulièrement avec les communes et leurs représentants élus.

L'objectif est double : augmenter sensiblement le nombre d'écoles s'engageant dans le projet proposé par l'association et accueillir au mieux les représentants de l'association et des bénévoles dans les écoles. Les familles feront aussi l'objet d'une information, à la fois pour les sensibiliser et les associer à l'opération et pour contribuer au recrutement de nouveaux bénévoles.

Au niveau national, le ministère va travailler prochainement avec l'association sur la formation des nouveaux bénévoles ; il s'agit notamment de faire mieux connaître les pratiques de la lecture en classe et d'assurer une meilleure complémentarité entre le travail des enseignants et l'action des bénévoles sur le développement chez l'enfant du plaisir de lire. En parallèle, la plateforme de formation M@gistère proposera aux personnels de l'éducation nationale un module consacré au travail et à la collaboration autour de la lecture avec des personnes extérieures à la classe et des associations intervenant sur les temps scolaire et périscolaire.

Je vous remercie vivement pour votre contribution à la réussite de cette mobilisation.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

Association nationale Lire et faire lire

Présidente

Michèle Bauby-Malzac

E.mail : mbaubymalzac@lireetfairelire.org

Délégué Général

Laurent Piolatto

Tél : 01 43 58 96 25

E.mail : lpinolatto@lireetfairelire.org

Coordinatrice nationale

Magali Verdier

Tél : 01 43 58 96 50

E.mail : mverdier@lireetfairelire.org

Coordinatrice nationale

Cécile Cornaglia

Tél : 01 43 58 96 27

E.mail : ccornaglia@lireetfairelire.org

Chargé de mission

Jonathan Gross

Tél : 01 43 58 96 85

E.mail : jgross@lireetfairelire.org

Lire et faire lire

3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07

Tél. : 01 43 58 96 27 Fax. : 01 43 58 96 23

E.mail : information@lireetfairelire.org

Site internet :

www.lireetfairelire.org

